

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 décembre 2022 à 18 heures

N° 16

Présents : Tous les membres en exercice sauf : Emmanuel JACQUOT qui donne procuration à Christelle VUILLEMIN, Nicolas GAUTHIER qui donne procuration à Agnès CIGLIA, Céline GOMARD qui donne procuration à Isabelle COMTE-BELIARD, Grégory BAUQUEREY qui donne procuration à Gabriel SAUGE
Convocation du 07 décembre 2022

Secrétaire de séance : Florian BILLOD

1) Révision loyer 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'évolution annuelle de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers au 3^{ème} trimestre 2022 qui est de + 3.49 %.

Il propose que cette augmentation soit appliquée aux loyers à partir du 1^{er} janvier 2023

Vote : 15 pour

2) Dépenses d'investissement 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans l'attente du vote du budget 2023, il est nécessaire de valider le principe d'autoriser les dépenses d'investissement sur la base d'un montant équivalent à 1/4 de celles de 2022 sur les budgets bois, eau et communal.

Accord du Conseil Municipal

Vote : 15 pour

3) Renouvellement de l'Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Renouvellement pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents pour la période 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Vote : 15 pour

4) ONF Programme 2023

Présentation l'état d'assiette des coupes 2023 par Mme Emilie Oudot

Vote : 15 pour

5) SISPEA

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2021.

Vote : 15 pour

6) Urbanisme

Vente de terrain à la société Néolia

Monsieur le Maire présente la demande de la Ste Néolia pour l'achat de deux bandes de terrain d'un total de 500 m² environ relatif à la parcelle section AB n° 656 .

Accord de principe :

Vote 13 pour 1 abstention 1 contre

Gaec Chabod Sancey-Richard

Monsieur le Maire fait suite à la demande d'achat de terrain en décembre 2021 ou le Conseil Municipal avait émis un avis favorable de principe dans l'attente de la présentation du projet.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier finalisé accepte la vente partielle des parcelles section A n°059 et n° 645 lieu-dit « Clos de Vaux » pour une surface qui sera définie après bornage au prix de 1,00 euros le m².

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de de la Gaec Chabod Sancey-Richard.

Vote ;; 15 pour

7) Personnel mairie

Reconduction du contrat de M Jean-Charles Billod du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 en qualité d'intendant à la salle du Pré-Rondot

Vote : 15 pour

8) Courriers - Divers

La cérémonie des vœux du maire et l'inauguration de la mairie auront lieu le samedi 14 janvier à 10h 30 en mairie. La population est cordialement invitée.

L'ordre du jour étant épuisé, les Conseillers n'ayant plus de question, le Président lève la séance à 19h 00 heures

Le Maire
Jean-Pierre FRIGO



Le Secrétaire
Florian BILLOD